



1 place de la Mairie
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 15 décembre 2022 à 20h00

Envoyé en préfecture le 17/12/2022
Reçu en préfecture le 17/12/2022
Publié le 
ID : 081-218103257-20221215-DELIB_43_2022-DE

DELIB 43-2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Date de la convocation : 5/12/2022

En exercice : 19

Date d'affichage : 5/12/2022

Qui ont pris part à la délibération : 18

L'an deux mille vingt et deux et les 15 décembre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Fonségur sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWITCH, Françoise BARBERI, Sylvie CALAS, Marie-France ALRIC, Arlette GLORIA, Christelle COURTOIS-SABARTHES
Messieurs Alain VEUILLET, Frédéric MAIXANDEAU, Rodolphe DUCAMP, Manuel GONCALVES, François MONTAGNE, Jean-Michel MAUREL, Daniel MONTAGNE, Paul SALVAN

Excusés : Mme Isabelle de VIVIES pouvoir à Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES, Mme Pascale PRADES pouvoir à M. Alain VEUILLET, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, M. Claudian BRUN pouvoir à M. Paul SALVAN

Absent : Mme Maud FLAMANT

La séance débute à 20h00 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT. M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **AUGMENTATION DE LA TARIFICATION DE LA CANTINE**

Le maire explique qu'au premier mai le prix du repas cantine facturé par la société Algans à la commune a subi une augmentation de 4%. Un nouveau courrier est arrivé en mairie nous annonçons une nouvelle hausse de 7% au 1^{er} janvier 2023.

La commune refacture actuellement, aux parents bénéficiant du service scolaire, le repas à 3.90€ TTC.

M. le maire propose donc au conseil d'augmenter le tarif cantine à l'identique soit une hausse de 7% à partir du 1^{er} janvier 2023 : 4.17€ TTC.

Pour : 13 Contre : 2 Abstention : 3

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

